

« Grenelle » : le ministre crée un mouvement national à la tête du client !

S'appuyant sur les LDG mobilités de novembre 2020, le ministère annonce, dans le cadre du groupe de travail personnalisation de carrière, son intention de créer un mouvement national sur des postes spécifiques dans le 1^{er} degré et dans le 2nd degré.

Ce dispositif viserait « à pourvoir directement dans les académies, hors barème, des postes dans des écoles et établissements qui requièrent une compétence particulière ou une aptitude à exercer dans un contexte particulier : ruralité, isolement géographique (montagne, îles), enseignement particulier (REP+) »

Cette remise en cause des règles de mutations s'accompagnerait d'« une exigence de durée d'exercice sur le poste obtenu par ce mouvement à profil (3 ans). Elle ouvrirait à l'issue de ce délai de trois ans, la possibilité d'être affecté au sein de l'académie d'implantation du poste et de participer au mouvement intra. »

Cette volonté de remettre en cause les mutations découle de la loi de Transformation de la Fonction Publique, prolongement de PPCR, qui vise l'individualisation des carrières et déclinée dans le cadre du Grenelle.

« Pour le 1^{er} degré, ce mouvement, cadré par la DGRH et organisé par les IA-DASEN en amont des opérations de mouvement interdépartemental, permettrait de pourvoir par des enseignants d'un autre département des postes à forts enjeux.(...) »

Pour le 2nd degré, il est proposé de développer un nouveau mouvement spécifique national, permettant lerecrutement d'agents au sein d'un vivier national. Les postes proposés seraient soit des postes non attractifssitués dans des académies attractives, et habituellement non pourvus en intra académique (problématique par exemple des postes non pourvus dans des territoires ruraux), soit des postes requérant une compétence particulière.»

Cette mesure ouvre la voie à un mouvement national totalement déréglementé qui s'affranchirait des priorités légales de mutations (rapprochement de conjoint, handicap, situations médicales...) et du barème !

Le ministre franchit de nouveau un cran dans ses attaques contre nos statuts.

Pour la FNEC FP-FO, la seule solution pour répondre aux demandes de mutations, c'est la création immédiate de postes !

La FNEC FP-FO appelle les personnels à se réunir dès la rentrée dans les établissements, les écoles pour discuter des moyens d'action pour organiser la riposte à hauteur des attaques contenues dans le Grenelle du ministre !

Montreuil le 6 juillet 2021